

BIENTRAITANCE, **TOUS** CONCERNÉS



RESPONSABLES **ENSEMBLE**
LES UNS DES AUTRES

LES DIX COMMANDEMENTS DE LA BIEN TRAITANCE

Accueillir et accompagner un enfant dans un établissement catholique d'enseignement, c'est lui garantir, en premier lieu, toute la bientraitance dont il a besoin pour grandir sereinement dans toutes ses dimensions humaines et spirituelles.

Conscient que cette bientraitance a pu gravement faire défaut, l'Enseignement Catholique de Nanterre s'engage à lutter contre ce que le pape François

a appelé « une manière déviante de concevoir l'autorité », qui se trouve à l'origine de tous les abus : abus de pouvoir, abus de conscience, abus sexuels et autres.

Ainsi, nous sommes tous invités à mettre au cœur de notre engagement une saine et permanente réflexion sur la juste place de l'adulte au cœur de nos établissements.





1

JAMAIS SEUL
avec un élève



2

JAMAIS DE RELATIONS HORS ÉTABLISSEMENT
(mails, réseaux sociaux)



3

JAMAIS FAMILIER
(ne pas se laisser appeler par son prénom, tutoyer ou embrasser par des élèves au 2D)



4

JAMAIS DE PROPOS DÉPLACÉS,
humiliants ou pouvant être mal interprétés. La parole de l'adulte engage.



5

JAMAIS DOMINATEUR



6

JAMAIS SOUS INFLUENCE
(drogue, alcool...)



7

JAMAIS DE CADEAU À UN ÉLÈVE



8

JAMAIS DE CONTACTS PHYSIQUES



9

JAMAIS CACHÉ



10

JAMAIS DE PHOTOS

JAMAIS INDIFFÉRENT JAMAIS DÉMUNI

CONDUITE À TENIR EN PRÉSENCE DE FAITS DE MALTRAITANCE

J'AI DES SOUPÇONS,

un mineur vient se confier à moi,
je suis témoin de maltraitance,
j'observe une situation inquiétante.



Recenser les faits
préoccupants
observés



**En parler avec
son supérieur**
hiérarchique, CE...



**Maintenir une
relation sécurisante**
pour le mineur



**Accueillir
sa parole**

J'AI CONNAISSANCE

de mauvais traitements, d'atteintes
sexuelles, d'un viol : informer la justice
est une « exigence légale ».

**J'ai connaissance
d'un danger** ou
risque de danger
(santé, sécurité,
moralité, éducation).
J'ai connaissance
d'informations
préoccupantes.

**J'ai connaissance
d'un danger grave
ou imminent.**

**Je contacte
le service TIPPV*
des HAUTS-DE-SEINE**

**Je le signale auprès
du parquet.
Signalements-med.tj-
nanterre@justice.fr**



*Traitement des Informations
Préoccupantes et Personnes Vulnérables.



**NE RESTEZ JAMAIS SEUL
AVEC UNE SITUATION OU UN DOUTE**

Le diocèse de Nanterre s'engage également et met à disposition sa cellule d'écoute :
ecoutevictime@diocese92.fr – 06 8174 23 44

La non-assistance à personne en danger est réprimée par la loi.

